****

**.**



* La présente simulation a été réalisée à partir des besoins que vous avez exprimés et des informations que vous nous avez transmises.
* Les conclusions qui découlent de la présente étude ont pour objectif premier de cerner votre besoin optimisé dans le domaine de l’assurance de la personne et notamment de l’épargne patrimoniale.
* Les différentes options susceptibles de modifier votre situation actuelle au plan juridique, fiscal ou patrimonial devront être validées par votre conseil habituel qui aura la responsabilité de leur mise en œuvre.
* Le groupe AG2R LA MONDIALE est spécialisé en assurance de la protection sociale et patrimoniale et ne peut en cette qualité vous délivrer de conseil juridique.